

COLLEGE JACQUES DURAND

Planning de restitution des manuels des classes

en salle 117 avec le professeur principal

Les livres devront être rendus au CDI en bon état, découverts et réparés, selon le planning ci-dessous qui devra être rigoureusement respecté par les élèves

<u>JEUDI 23 JUIN 2022</u>	<u>VENDREDI 24 JUIN 2022</u>	<u>LUNDI 27 JUIN 2022</u>
8h40 : 6B avec Mme Bertrand	8h50 : 3B avec M. Lacoste	13h10 : 6C avec M. Chabbert
9h : 4B avec Mme André	9h45 : 3C avec Mme Ménéghetti	13h30 : 5C avec Mme Jaulin
9h30 : 4A avec M. Frède	10h55 : 6D avec Mme Hager	
9h55 : 3A avec Mme Gau	13h30 : 5B avec M. Picot	
12h : 3D avec Mme Véron	14h15 : 6A avec Mme Sueur	
13h10 : 5A avec Mme Poles	15h10 : 5E avec M. Sauvère	
14h : 4C avec Mme Combes	15h35 : 4D avec M. Verger	
14h25 : 5D avec Mme Varona		

Important : Afin de se préparer au mieux à l'examen du DNB, les élèves de 3ème qui le souhaitent pourront garder leurs manuels scolaires correspondant aux matières des épreuves écrites **jusqu'au mardi 28 juin** pour effectuer des révisions. Ils doivent en informer en amont le professeur principal par un mot écrit dans le carnet de liaison, signé par le responsable légal.

Tarifs des pertes et dégradations votés en C.A. le 29/03/2022

Remboursement de pertes ou de dégradations de manuels scolaires

Le tarif des dégradations des manuels scolaires ou des livres est fixé comme suit :

Taux 1 : 3.00 € ; Taux 2 : 5.00 € ; Taux 3 : 8.00 €, selon l'état de dégradation constatée.

En cas de dégradation entraînant l'impossibilité de réutiliser le manuel ou le livre, le tarif « perte » s'appliquera.

En cas de perte de manuel scolaire, le remboursement s'effectuera comme suit :

- Au prix du neuf si l'année d'achat du manuel est inférieure à 4 ans
- A 50 % du prix du neuf si l'année d'achat du manuel est supérieure ou égale à 4 ans.

Remboursement en cas de perte d'un CD ROM inclus dans les manuels scolaires

Le tarif de remboursement est fixé à 5.00 €.

Remboursement de pertes ou de dégradations d'ouvrages du CDI

Le remboursement s'effectuera comme suit :

- Au prix du neuf si l'année d'achat est inférieure à 6 ans
- 50 % du prix du neuf si l'année d'achat est supérieure ou égale à 6 ans.

**Le remplacement de l'ouvrage par la famille est possible (manuel scolaire et/ou ouvrage du CDI).
Virement ou chèque uniquement**

Pour les élèves de 3e la délivrance de l'EXEAT est soumise à la restitution de l'ensemble des manuels scolaires.

A partir du 23 juin 2022, les cours de la salle 117 sont transférés dans de nouvelles salles notifiées sur l'emploi du temps sur Pronote.